

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE DE LA REVOLUTION
DU LUNDI 06 SEPTEMBRE AU SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 INCLUS
N°2021_ARR_0479

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2021_ARR_0454, accordée à l'entreprise LC BAT 82, qui
demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier, un véhicule et un
échafaudage, rue de la Révolution, pour des travaux de façade, du lundi 06 septembre au samedi
11 septembre 2021 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de
réglementer le stationnement, rue de la Révolution, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 06 SEPTEMBRE AU SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 INCLUS,
le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du n°35, rue de la Révolution, pendant la
durée des travaux. PAS DE TRAVAUX LE JEUDI MATIN.

ARTICLE 2 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1^{er}, sera considéré comme abusif
et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en
fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 3 : Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur le pare-brise du véhicule
pendant la période indiquée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à
stationner sur l'emplacement désigné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation
appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise LC BAT 82, qui devra également en
assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise LC BAT 82**– 1580 avenue de Cos - 82000 MONTAUBAN.

Castelsarrasin, le 24 août 2021.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 25.08.2021.....



Par délégation du MAIRE
S. DURRENS
Adjoint au Maire.